



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/102

Thème : TRAVAUX 11

**Objet : Aménagement
du pied de la
télécabine du Prorel –
Demandes de
subventions.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

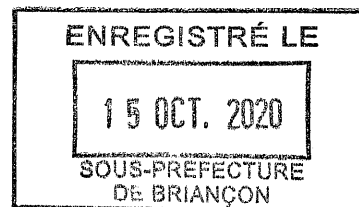
Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Patrick MICHEL

En l'état actuel des aménagements du pied de la télécabine du Prorel, les conditions d'accueil des skieurs l'hiver et des promeneurs l'été sont médiocres, bien que la rénovation du parvis et de la verrière de l'escalator en 2014 ait amélioré une partie des lieux traversés à l'approche de la télécabine.

Serre Chevalier Vallée (SCV), exploitant du domaine skiable, a entamé en 2019 la remise en peinture de la gare de départ de la télécabine (garde-corps, escaliers, passerelle piétons sur RN94). SCV poursuit cette année en reprenant l'intégralité des peintures de la gare de départ.

Dès lors, en lien avec SCV, l'ESF de Briançon et la copropriété du relais de la Guisane, il est envisagé de compléter ces aménagements par :

- une rénovation complète du hall des caisses des remontées mécaniques
- la remise en peinture de la passerelle reliant ce hall à la gare de départ (y compris la partie inférieure dédiée à l'accès des véhicules au parking)
- la création d'un local chauffé de consignes à skis d'une soixantaine de casiers sur le dernier niveau du parking du Prorel
- la rénovation de ce dernier niveau de parking (aménagements paysagers, escaliers, peintures, éclairages, maçonneries dégradées, etc.)

Cette opération nécessite l'intervention d'un architecte pour la conception des espaces, les choix des matériaux et le suivi des entreprises.

Le coût des études et des travaux est estimé à 500 000 €HT, décomposé selon les principaux postes de dépenses ci-dessous :

- Etudes et suivi de travaux : 35 000 €
- Aménagement du hall des caisses et des escalators : 120 000 €
- Remise en peinture de la passerelle : 95 000 €
- Aménagement d'un local de consignes à skis : 180 000 €
- Rénovation du dernier niveau du parking du Prorel : 50 000 €
- Modernisation de l'éclairage extérieur de la passerelle : 20 000 €

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Département (contrat de station)	210 000,00 €
Autofinancement	290 000,00 €
Total	500 000,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture,

TRAVAUX 11 DEL 2020.10.01/102

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA



Blank lined area for writing.

